



Chers frères et sœurs dans le Christ,

En cette année pastorale, nous proposons aux couples mariés à l'église de **célébrer les anniversaires de leur mariage**, au cours des messes dominicales du samedi à Allouagne ou du dimanche dans les clochers d'Auchel, Calonne-Ricouart, Cauchy à la Tour, Camblain-Châtelain, Labeuvrière, Lapugnoy, Lozinghem ou Marles les Mines.

Ces célébrations seront l'occasion pour les couples, accompagnés de leur famille et amis, de rendre grâce au Seigneur pour tous les biens reçus de Lui et d'honorer le sacrement du mariage en présence des chrétiens rassemblés ce jour-là.

- Les célébrations d'anniversaire débuteront de mai 2023 à mai 2024.
- Les couples qui désirent célébrer leurs 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50 ans de mariage ou plus, doivent s'inscrire dans la permanence de leur clocher.
- Au cours d'une messe, plusieurs anniversaires peuvent être célébrés. Ce n'est pas un problème si plusieurs couples choisissent la même date.
- Au cours de cette célébration, le prêtre priera pour les couples et ces derniers renouvèleront leur engagement.

IMPORTANT !

Les couples qui le désirent peuvent, ce même jour, recevoir **la bénédiction papale, sous forme de parchemin**.

Dans ce cas, ils en font la demande également à la permanence deux mois avant la date choisie.

C'est le délai nécessaire pour envoyer la demande au Vatican et pour que le parchemin personnalisé revienne en temps voulu.

Une participation de 25 euros sera demandée pour couvrir les frais de fabrication et d'envoi.

Voici le bulletin d' INSCRIPTION:

Prénom et nom du marié :.....

Prénom et nom de la mariée :.....

Adresse :.....

.....

Téléphone :.....

Jour du mariage :Lieu :Année :

Souhaitent célébrer leurs années de mariage lors de la messe duà

Et désirent OUI - NON (barrer le mauvais choix) recevoir la bénédiction papale.

Si OUI, ils règlent la somme de 25 euros (Espèces ou chèque à l'ordre de la paroisse).

A, le, signatures :